



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24117187

Déposé / Reçu le

26 JUL. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0748 695 785**

Nom

(en entier) : **ABOUZEID, AVOCAT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de la Loi 62 - 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Transfert de siège social - mandat spécial

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie ce vendredi 31 mars 2023 à 15h00 a accepté les résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix :

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de la Rue de la Loi 62 à 1000 Bruxelles vers la place du Champ de Mars 5, 1050 Ixelles et ce à partir du 1er avril 2023.

2. L'assemblée et les Administrateurs décident, à l'unanimité, de donner mandat à la société B.F.S. sa dont l'Administrateur est Monsieur BERCHEM Vincent et dont le siège social est sis à 1150 Bruxelles, Avenue de Tervueren 402, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0553.557.521 avec pouvoir de délégation à un de ces Managers, Directeurs et employés pour publier les décisions prises par la présente assemblée aux annexes du Moniteur belge. Dans le cadre de ce mandat, le mandataire est autorisé à signer tous documents pour le compte de la société et ou de ses Administrateurs ainsi que pour procéder aux modifications à la banque carrefour des entreprises, auprès des services du ministère des finances et aux autres services administratifs, sans restriction, auprès desquels des formalités doivent être accomplies.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant épuisé l'ordre du jour, la séance s'est levée, vers 15h30.

BFS SA
Pazienza Diego
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).